



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création de deux courts de padel au stade municipal

N° 004.06.2025

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-004062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Depuis plusieurs mois, la commune est régulièrement sollicitée par des administrés et des prestataires extérieurs pour la création de courts de padel, notamment sur le site du stade municipal.

En lien avec les différentes actions d'intérêt général déjà menées (pratique sportive, sport santé, ...), le développement de l'offre d'activités sportives sur la commune est un des objectifs de la municipalité.

L'emprise d'une superficie d'environ 575 m² qui pourrait être mise à disposition correspond à un terrain de tennis de plein air qui est très peu utilisé par l'association « Tennis club Revel Saint-Ferréol ».

Afin de retenir un candidat et en application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour retenir un prestataire.

4 candidats ont répondu à l'AMI et parmi ceux-ci, la société Yes Yes Padel se propose d'étudier la faisabilité technique, administrative et financière de cette opération qui se réaliserait sous le régime du bail emphytéotique administratif ou d'une convention temporaire d'occupation.

L'étude du projet, la construction, l'exploitation et la maintenance des courts de padel seraient assurées par cette société.

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 1 ABSTENTION (Olivier PICARD),

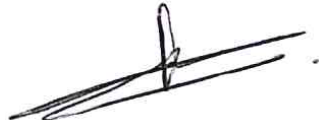
décide :

- de donner un accord de principe à la société Yes Yes Padel pour poursuivre les études afin de créer deux courts de padel au stade municipal,
- d'autoriser la société Yes Yes Padel à déposer l'autorisation d'urbanisme sur l'emprise nécessaire à détacher de la parcelle cadastrée section AH n° 240.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-004062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation